

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que, par délibération du 4 AOUT 1975, il a été autorisé à signer un contrat pour l'étude et la réalisation d'une salle polyvalente sur le plateau de LUDRES, dans le cadre de la future zone de loisirs.

Ce contrat approuvé le 23 OCTOBRE 1975 par Monsieur le Préfet de Meurthe & Moselle, comprenant un coût d'objectif de 1.040.000 Frs pour un forfait de rémunération de 125.840 Frs représentant la première phase de l'opération.

La seconde phase comprend un coût d'objectif de 1.414.730 Frs pour un forfait de rémunération de 119.730 Frs.

Il importe de signer un second acte d'engagement sur ces bases avec la Société SEBA Agence de l'EST 24 rue Henri Bazin à NANCY et MM. VINEY & SILVY-LELIGEOIS architectes DPLG (Agence AGORA LORRAINE) à VANDOEUVRE, titulaires du premier acte d'engagement.

.../...

- 3 -

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide :

- le Maire est autorisé à signer un second acte d'engagement avec :
 - La Société SEBA, Agence de l'Est, 24 rue Henri Bazin à NANCY -
Siège Social à PARIS 14 rue Lally Tollendal.
 - Le Cabinet d'Architectes DPLG VINEY & SILVY LELIGEOIS 4 rue Wilson
à VANDOEUVRE M.M.